



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
15 janvier 2014
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 25^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 18 décembre 2013, à 10 heures

Président : M. Taalas (Finlande)
Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :
M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (*suite*)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (suite)

Groupe thématique III : Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

Groupe thématique III : Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée d'éliminer le programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième sessions

*Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
[A/C.3/68/L.31/Rev.1](#) : Comité des droits de l'homme*

*Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
[A/C.3/68/L.52/Rev.1](#) : Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe*

*Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/68/L.61](#) :
Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-62569 (F)



Merci de recycler



établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/68/L.67 : Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (*suite*)

Prévisions budgétaires révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation

Point 144 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (*suite*)

Point 145 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (*suite*)

Point 146 de l'ordre du jour : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (*suite*)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015
(suite)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité
(suite)

Groupe thématique III : Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
(A/68/7/Add.17 et A/68/327/Add.7)

Groupe thématique III : Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies pour l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne (A/68/7/Add.18, A/68/7/Add.18/Corr.1, A/68/327/Add.8 et A/68/327/Add.8/Corr.1)

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième sessions (A/68/7/Add.15 et A/68/634)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/68/L.31/Rev.1 : Comité des droits de l'homme (A/68/7/Add.20; A/C.5/68/15)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/68/L.52/Rev.1 : Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe (A/68/7/Add.23; A/C.5/68/17)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/68/L.61 : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
(A/68/7/Add.19; A/C.5/68/18)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/68/L.67 : Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/68/7/Add.21; A/C.5/68/19)

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées (A/68/7/Add.22; A/C.5/68/20)

1. **M. Huisman** (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) présente les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) pour 2014 (A/68/327/Add.7) et de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies chargée d'éliminer le programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014 (A/68/327/Add.8 et A/68/327/Add.8/Corr.1). Il déclare que le montant total des dépenses prévues pour la MANUSOM s'élève à 50,4 millions de dollars et tient compte des ressources nécessaires pour financer 221 emplois de temporaire et faire fonctionner la Mission. Pour la Mission conjointe, ce montant s'élève à 11,8 millions de dollars et comprend les ressources nécessaires pour financer 123 emplois de temporaire et faire fonctionner la Mission. Il est proposé que les crédits demandés pour les deux missions, d'un montant total de 62,2 millions de dollars, soient imputés sur la provision de 1,081 milliard de dollars constituée au titre des missions politiques spéciales relevant du chapitre 5 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

2. L'intervenant présente le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième sessions (A/68/634) et déclare que les crédits nécessaires sont estimés à 28,9 millions de dollars pour les exercices biennaux 2012-2013, 2014-2015 et 2016-2017, ce qui représente le coût total des mandats nouveaux ou étendus. Sur ce montant, 4,3 millions de dollars et 10,5 millions de dollars sont demandés pour des activités dites permanentes déjà prévues respectivement dans le budget-programme de l'exercice 2012-2013 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, tandis qu'un crédit de 3,3 millions de dollars

sera demandé lors de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. S'agissant des 10,9 millions de dollars restants, il est proposé de financer 5 millions de dollars au moyen des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013; 723 500 dollars au moyen des ressources demandées pour l'exercice biennal 2014-2015; et les 5,1 millions de dollars restants au moyen des crédits supplémentaires demandés au titre du fonds de réserve pour l'exercice biennal 2014-2015.

3. Il est également proposé qu'à compter du 1^{er} janvier 2014, trois postes (2 P-3 et 1 P-4) soient créés au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, pour assurer les activités prescrites par le Conseil dans ses résolutions 24/19, 24/20 et 24/24.

4. Sollicité, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a approuvé, en avril 2013, les crédits supplémentaires demandés, en application des résolutions 22/13 et 22/24 du Conseil, pour pouvoir engager des dépenses d'un montant de 3,8 millions de dollars. Les dépenses correspondantes ayant été comptabilisées dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (A/68/628), aucun crédit supplémentaire n'est demandé au titre des activités décrites dans ces résolutions; les dépenses correspondantes figurent dans l'annexe au rapport considéré (A/68/634), dans la colonne « Montant à imputer sur les crédits ouverts pour 2012-2013 », assortie d'une note explicative.

5. L'intervenant présente l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/68/L.31/Rev.1 sur le Comité des droits de l'homme (A/C.5/68/15) et note que ce projet autorise le Comité à se réunir une semaine de plus en 2014, à titre provisoire, pour lui permettre de rattraper le retard pris dans le traitement des communications présentées conformément au Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il est proposé que le crédit supplémentaire de 1 501 100 dollars demandé pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), du chapitre 24 (Droits de l'homme) et du chapitre 29F [Administration (Genève)] du projet de budget-programme soit imputé sur le fonds de réserve.

6. L'intervenant présente l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/68/L.52/Rev.1 sur le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe (A/C.5/68/17) et note que dans ce projet, la demande faite au paragraphe 5 de la résolution 67/162 de l'Assemblée générale est réitérée et le renforcement des moyens du Centre, que le Secrétaire général a proposé dans le document A/68/287 pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, est approuvé. Le coût de cette opération sera imputé sur le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires. Dans ce projet, le Secrétaire général est également invité à rendre compte à l'Assemblée, à sa soixante-neuvième session, de l'application de la résolution. Si le projet de résolution est adopté, un crédit supplémentaire de 2 166 600 dollars sera demandé pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et du chapitre 24 (Droits de l'homme) du projet de budget-programme, à imputer sur le fonds de réserve.

7. L'intervenant présente l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/68/L.61 sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/C.5/68/18), et note que l'Assemblée, dans sa résolution 67/216, a prié le Secrétaire général de la conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) d'élaborer une proposition sur les préparatifs de cette conférence. Le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a examiné la proposition et adopté la résolution 24/14, dans laquelle sont décrits les travaux à mener. Les dispositions de cette résolution sont reprises par la Deuxième Commission dans son projet de résolution A/C.2/68/L.61. L'état considéré indique la part du coût de ces préparatifs, d'un montant de 2 073 700 dollars, qui sera imputée sur le budget ordinaire au titre du chapitre 15 (Établissement humains) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

8. L'intervenant présente l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/68/L.67 sur le suivi et l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en

œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/C.5/68/19), et note que si l'Assemblée générale adopte ce projet, des ressources supplémentaires seront nécessaires pour financer deux réunions du Comité préparatoire et la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement prévues en 2014. Il est proposé que le crédit supplémentaire de 762 600 dollars demandé à cette fin au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 soit imputé sur le fonds de réserve.

9. L'intervenant présente le rapport du Secrétaire général intitulé « Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées » (A/C.5/68/20) et rappelle que l'Assemblée, dans sa résolution 67/248, a approuvé pour ce fonds un montant de 40,4 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015. D'après les recommandations du Comité consultatif et sous réserve des décisions que l'Assemblée pourra prendre à ce sujet, de nouvelles dépenses, d'un montant de 19,8 millions de dollars, pourront être imputées sur le fonds de réserve, qui présentera donc un solde de 20,6 millions de dollars.

10. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le rapport du Comité consultatif sur les prévisions de dépenses de la MANUSOM (A/68/7/Add.17). Le Comité consultatif recommande l'approbation des effectifs proposés, à l'exception de deux emplois de temporaire. Il salue la stratégie de déploiement progressif de la Mission, qui prend en compte les conditions de sécurité qui règnent dans la zone de la mission, et encourage le Secrétaire général à prendre toutes les précautions nécessaires pour limiter les risques auxquels est exposé le personnel. S'agissant de la collaboration entre la MANUSOM et le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA), le Comité consultatif demande qu'une distinction nette soit faite entre les budgets opérationnels et les dépenses des deux missions dans les prochains projets de budget. Il recommande une réduction globale de 1 702 500 dollars des ressources demandées, notamment de 1 404 800 dollars au titre des dépenses opérationnelles, compte tenu du faible montant des dépenses en 2013.

11. L'intervenant présente le rapport du Comité consultatif sur les prévisions de dépenses de la Mission conjointe de l'OIIAC et de l'Organisation des Nations Unies pour l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne (A/68/7/Add.18 et A/68/7/Add.18/Corr.1) et déclare que le Comité consultatif recommande que 3 des 23 emplois de temporaire proposés ne soient pas approuvés. Par ailleurs, notant que les prévisions de dépenses au titre des effectifs reposent sur des taux de vacance de postes élevés, le Comité consultatif estime que compte tenu de la courte durée de la Mission, il aurait mieux valu alléger le tableau d'effectifs en fonction d'une évaluation réaliste du personnel susceptible d'être engagé pendant la durée de la Mission. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée de demander au Secrétaire général d'en tirer les leçons et de revoir la méthode utilisée pour calculer les prévisions de dépenses des missions de ce type.

12. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur des points concernant la Mission conjointe, mais comme il n'a reçu le rapport du Secrétaire général (A/68/327/Add.8) qu'à la fin de la session, il n'a pas pu en examiner de près toutes les propositions. Il recommande donc à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de lui rendre compte précisément de l'utilisation des ressources dans son rapport sur l'exécution du budget.

13. L'intervenant présente le rapport du Comité consultatif sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième sessions (A/68/7/Add.15) et déclare que, bien que le Comité consultatif ne voie pas d'objection aux propositions formulées, il recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de l'informer, dans son rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015, sur le financement des crédits supplémentaires demandés. Le Comité consultatif engage le Secrétaire général à continuer de financer, dans la mesure du possible, les crédits supplémentaires demandés pour les activités prescrites au moyen des ressources existantes, tout en veillant à ce que ces mandats soient bien exécutés.

14. L'intervenant présente le rapport sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/68/L.31/Rev.1 sur le Comité des droits de l'homme (A/68/7/Add.20) et déclare que le

Comité consultatif ne voit pas d'objection à l'ouverture proposée de crédits supplémentaires d'un montant de 1,5 million de dollars au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

15. Dans son rapport sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/68/L.52/Rev.1](#) sur le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe ([A/68/7/Add.23](#)), le Comité consultatif note qu'il est proposé de créer un poste financé au moyen du budget ordinaire et de lui attribuer les fonctions correspondant au poste de chef du Centre (P-5), actuellement financé au moyen de ressources extrabudgétaires. En fait, il aurait fallu proposer de transformer le poste existant, en modifiant sa source de financement. Le Comité consultatif recommande de nouveau que les règles régissant le recrutement et la création de postes s'appliquent aussi à la transformation de postes. Il ne s'oppose pas à l'ouverture proposée de crédits supplémentaires d'un montant de 2 166 600 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015.

16. L'intervenant présente le rapport du Comité consultatif sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/68/L.61](#) sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ([A/68/7/Add.19](#)), et déclare que le Comité consultatif ne s'oppose pas à l'ouverture proposée de crédits supplémentaires d'un montant de 2 073 700 dollars au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

17. L'intervenant présente le rapport du Comité consultatif sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/68/L.67](#) sur le suivi et l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ([A/68/7/Add.21](#)), et déclare que le Comité consultatif ne voit pas d'objection à l'ouverture proposée de crédits supplémentaires d'un montant de 762 600 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

18. Enfin, l'intervenant présente le rapport du Comité consultatif intitulé « Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées » ([A/68/7/Add.22](#)), et déclare que le Comité consultatif demande que la liste des prévisions de dépenses figurant en annexe du rapport du Secrétaire général ([A/C.5/68/20](#)) soit mise à jour, afin que l'Assemblée puisse examiner les dépenses résultant de la création ou de l'élargissement de mandats qu'il faudra éventuellement imputer sur le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2014-2015.

19. Le Comité consultatif rappelle qu'il incombe au Secrétaire général de veiller à ce que le projet de budget-programme présente le tableau le plus complet possible des besoins de l'Organisation pour un exercice biennal donné. Il faut tout faire pour que les prévisions de dépenses supplémentaires soient prises en compte dans le projet de budget initial. Le Comité consultatif rappelle que le fonds de réserve est un instrument budgétaire essentiel qui permet de faire face aux demandes de crédits supplémentaires, et souligne qu'il importe d'adhérer aux dispositions des résolutions [41/213](#) et [42/211](#) de l'Assemblée générale qui régissent l'utilisation de ce fonds.

20. **M. Thomson** (Fidji), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que le Groupe attache une grande importance au volet droits de l'homme de l'activité de l'Organisation, mais déplore que dans ce domaine, une large part des mandats soit financée au moyen de ressources extrabudgétaires. Le Groupe est favorable à l'ouverture de crédits supplémentaires proposée, pour l'exercice biennal 2014-2015, pour financer les activités prescrites dans les résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme. Il demandera des éclaircissements sur l'idée qui a été proposée de financer des dépenses d'un montant de 1 225 500 dollars au moyen des ressources prévues pour l'exercice biennal en cours.

21. En ce qui concerne les incidences sur le budget-programme du projet de résolution sur le Comité des droits de l'homme ([A/C.3/68/L.31/Rev.1](#)), le Groupe est entièrement favorable à l'ouverture proposée de crédits supplémentaires d'un montant de 1 501 100 dollars au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Compte tenu du peu de temps dont ils disposent, les organes conventionnels sont très en retard dans leur travail.

22. Le Groupe trouve qu'il est essentiel de bien préparer la conférence Habitat III, qui doit se tenir en 2016. Comme il s'agira d'une des premières conférences mondiales à être organisées depuis l'adoption d'un programme de développement pour l'après-2015, ce sera l'occasion de réfléchir à des moyens de faire face aux difficultés que pose l'urbanisation et de réaliser les objectifs de développement durable. Le Groupe note que sur les 12,9 millions de dollars nécessaires pour préparer la conférence, seuls 3,7 millions seront financés au moyen du budget ordinaire, le reste devant être financé au moyen de ressources extrabudgétaires. Le Groupe ne comprend pas bien la logique qui sous-tend la répartition des dépenses entre le budget ordinaire et les contributions volontaires, et se demande pourquoi la proposition ne prévoit pas de faire financer toutes les fonctions essentielles au moyen du budget ordinaire.

23. Le Groupe est également d'accord pour que des ressources suffisantes soient prélevées sur le budget ordinaire pour permettre le succès de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui doit se tenir en 2014, et qui vise à répondre aux aspirations de ces États en matière de développement durable.

24. Tous les mandats approuvés par les organes intergouvernementaux des Nations Unies doivent être dotés de ressources suffisantes prélevées sur le budget ordinaire pour pouvoir être menés à bien.

25. **M. Al Muttairi** (Arabie saoudite), s'exprimant au nom de la Ligue des États arabes, déclare que lorsque le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe a été inauguré, en 2009, on observait dans la région un intérêt croissant pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Les États se sont montrés de plus en plus disposés à adhérer aux instruments internationaux sur la question et à participer à l'examen périodique universel, qui implique un indispensable renforcement de leurs capacités; les événements survenus récemment au Moyen-Orient ont confirmé la nécessité de ce centre.

26. Toutefois, le Centre manque de moyens pour répondre aux besoins des États. Il manque de supports de formation, de personnel et de ressources pour mener à bien ses activités opérationnelles. La Ligue soutient donc les propositions concernant les ressources qui permettraient au Centre de fournir davantage de

services de formation et de documentation et de jouer un rôle dans la région. L'intervenant souligne qu'il importe de financer le Centre au moyen du budget ordinaire à compter de l'exercice biennal 2014-2015, afin de lui permettre de répondre à la demande croissante des 25 États pour lesquels il travaille.

27. **M^{me} Johnson** (Jamaïque) déclare que les chefs d'État et de gouvernement réunis à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20), conscients qu'il est urgent d'agir pour rendre les petits États insulaires en développement moins vulnérables, ont demandé que la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement soit organisée. Il est essentiel que la communauté internationale prête son concours aux préparatifs de cette conférence afin de permettre aux États concernés de réaliser leurs aspirations en matière de développement durable. La délégation de l'intervenante est donc favorable à ce que des crédits supplémentaires soient demandés à cette fin dans le budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015.

28. Dans l'optique de la Conférence, des réunions régionales se sont tenues en 2013 à Fidji, en Jamaïque et aux Seychelles afin de définir des priorités, qui ont par la suite été réaffirmées à l'occasion d'une réunion interrégionale organisée à la Barbade. Dans le cadre de ces préparatifs, les petits États insulaires en développement ont à cœur de nouer des liens avec d'autres pays en développement et leurs partenaires du monde développé dans les mois qui viennent, afin de définir des moyens de surmonter les difficultés auxquelles ils se heurtent et de faire valoir leurs intérêts.

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (suite)

Prévisions révisées : incidence du mouvement des taux de change et de l'inflation (A/68/7/Add.24 et A/68/659)

Point 144 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (suite) (A/68/7/Add.24 et A/68/660)

Point 145 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (suite) (A/68/7/Add.24 et A/68/660)

Point 146 de l'ordre du jour : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (suite) (A/68/7/Add.24 et A/68/660)

29. **M. Huisman** (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) présente le rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions budgétaires révisées : incidences du mouvement des taux de change et d'inflation » (A/68/659), qui décrit les prévisions révisées des taux de change et d'inflation et leurs incidences sur le budget-programme et prend également en compte les recommandations du Comité consultatif à ce sujet. Ces prévisions révisées pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 5,504 millions de dollars, soit 58,4 millions de dollars de moins que le projet de budget-programme après une première actualisation des coûts, qui s'élève à 5 562,5 millions de dollars. En raison de l'adoption tardive du projet de résolution A/C.2/68/L.67 en décembre 2013, l'incidence budgétaire de 762 600 dollars n'a pas été prise en compte dans le rapport, alors qu'elle figurait dans l'état récapitulatif des dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve (A/C.5/68/20).

30. L'intervenant présente le rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux : incidence des variations des taux de change et des taux d'inflation » (A/68/660) et déclare que les nouvelles prévisions de dépenses s'élèvent à 93,6 millions de dollars, soit 1,7 million de dollars de moins, pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda; à 201,7 millions de dollars, soit 3,0 millions de dollars de plus, pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie; et à 120,3 millions de dollars, soit 14 500 dollars de plus, pour le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.

31. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et

budgétaires) présente le rapport correspondant du Comité consultatif (A/68/7/Add.24) et déclare que celui-ci n'a aucune objection à formuler sur les prévisions révisées à la suite de l'actualisation des coûts résultant de l'évolution des taux de change et d'inflation. Dans son rapport sur les prévisions révisées pour le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/659), le Secrétaire général a annoncé son intention de continuer à recourir à des contrats de change à terme libellés en francs suisses, comme il l'avait fait pendant l'exercice biennal 2012-2013, conformément à la résolution 67/246 de l'Assemblée générale. Afin de faciliter l'établissement du budget, l'Assemblée pourra préciser dès le début de l'exercice, à compter de janvier 2014, quelle période sera la plus favorable pour conclure ces contrats de change à terme.

La séance est levée à 11 h 5.